

en pieux pèlerinages le Sanctuaire du Cap de la Madeleine, où, il y a deux siècles, a été érigée la confrérie du Très-Saint-Rosaire et dans lequel la statue de la Bienheureuse Vierge Marie, récemment couronnée par l'autorité de Pie X, en présence de son délégué et d'un grand nombre d'évêques, est l'objet de solennelles manifestations de foi et de piété". Ce vœu pressant et tout spécial, qui a reçu l'approbation de Rome, est généralement interprété dans le sens d'une reconnaissance officielle de notre Sanctuaire comme lieu de pèlerinage NATIONAL.

"L'occasion sera favorable", nous écrivait Monseigneur Bruchési au sujet de nos fêtes, "pour rendre à Marie le culte NATIONAL que nous lui devons". Notre regretté Monseigneur Langevin était du même avis : "C'est un lieu de pèlerinage NATIONAL", disait-il dans sa lettre d'adhésion à notre projet, "qui a déjà puissamment contribué à nourrir et à raviver la foi de nos populations".

Ces graves paroles de deux archevêques nous permettent de conclure avec Monseigneur Bernard, évêque de St Hyacinthe : "La Vierge du Rosaire a droit à ces fêtes... Dans le Sanctuaire du Cap de la Madeleine, elle multiplie les faveurs spirituelles et temporelles, répandant sur tous ceux qui l'invoquent les trésors dont elle est la dispensatrice. Déjà les foules, attirées par sa bonté bienfaisante, ont fait de votre chapelle *un lieu de pèlerinage national, solennellement reconnu comme tel par le Concile Plénier de Québec*. C'est donc un devoir de reconnaissance et de piété filiale, un devoir NATIONAL qui s'impose à nous et qui nous oblige à aller porter à la Vierge bénie les hommages de notre vénération et de notre amour".

LES GARDIENS DU SANCTUAIRE.
